

Compte-rendu de la réunion de rentrée.

Vendredi 13 septembre 2019

Mme Miquel remercie toutes les personnes présentes.

- Présentation de l'équipe éducative : Mme Chaplier avec 28 PS, Mme Bonnevie avec 7 PS et 22MS, Mme Guillemain avec 15 MS et 13 GS, Mme Potet avec 28 GS, Mme Coupinot avec 12 CP, Mme Zaïa avec 12 CP, Mme Collot avec 12 CP, Mme Aubert avec 13 CP, Mme Daguisy avec 23 CE1, Mme Hildenbrand avec 12CE1 et 11 CE2, Mme Allart avec 24 CE2, Mme Soudant et Mme Grandfils avec 12 CM1 et 13 CM2, Mme Adam avec 11CM1et 15 CM2 et Mme Patoux avec 12 CM1 et 13 CM2. Mme Fricotteaux, enseignante rattachée à Attigny mais qui effectue aussi des remplacements dans d'autres écoles, peut parfois être dans une classe pour travailler avec l'enseignante.
- Cette année le pôle scolaire d'Attigny bénéficie de la mesure des CP dédoublés, c'est-à-dire des classes avec moins de 14 élèves. C'est pourquoi nous avons 4 classes de CP cette année. Comme il n'y a pas eu d'ouverture de classe, nous n'avons pas pu accueillir d'enfants de TPS car les effectifs des classes maternelles sont déjà élevés.
- Les enseignantes de maternelle sont assistées par les ATSEM que vous voyez toujours au moment de l'accueil. Cette année, suite à un partenariat avec la mairie d'Attigny, nous accueillons une jeune allemande qui n'intervient que sur les classes maternelles.
- Les horaires de l'école : 8h30/11h30 avec accueil à partir de 8h20 et 13h / 16 h avec accueil à partir de 12h50. L'accueil de tous les élèves (maternelles et élémentaires) se fait dans les classes. Pour la partie élémentaire, les récréations se font en décalé. Ca permet d'avoir moins d'enfants ensemble donc moins de tensions et des jeux peuvent être mis en place selon les classes d'âge.
- L'obligation scolaire est maintenant fixée à 3 ans. Quand un enfant est absent, nous vous demandons de prévenir le matin par téléphone et de joindre un mot sur le cahier de liaison lors de son retour. Toutefois pour les enfants de 3 ans, un aménagement de scolarité peut être demandé par les parents. Les familles qui le souhaitent devront compléter un formulaire de demande qui sera transmis à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale pour qu'elle donne son avis.
- En cas d'absence, il faut prévenir l'école mais aussi le SIVU si votre enfant mange à la cantine car c'est le SIVU qui gère les factures.
- Le cahier de liaison : chaque enfant en possède un. C'est le lien entre l'école et la famille, on y met toutes les informations venant de l'école mais c'est aussi le cahier qui vous servira à noter des informations pour l'enseignante. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.
- Le règlement intérieur, identique à celui de toutes les écoles des Ardennes, sera affiché après son vote lors du premier conseil d'école. Nous y ajoutons l'interdiction pour les chewing gum et les sucettes.
- Un règlement existe pour les enfants mais pour les parents aussi. Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer sur tout le site, c'est-à-dire sur le parking aussi. Le respect du code de la route est aussi valable sur le site : on se gare sur les places dédiées, pas le long des bandes jaunes, pas sur les passages piétons et pas à l'emplacement des bus. Merci de respecter ces règles.
- La laïcité : l'école de la République est une école laïque. Les signes religieux sont donc interdits et

toute discussion autour de la religion reste du domaine privé tout comme la politique. Néanmoins on peut être amené à en parler dans certaines disciplines sans toutefois porter de jugement.

- L'école bénéficie d'un RADES (réseau d'aide pour les enfants en difficulté). Une enseignante, maîtresse E Mme Lebrun et une psychologue scolaire Mme Mazeirat interviendront dans l'école.
- Dans toutes les feuilles qu'on vous a demandé de remplir en début d'année scolaire, vous devez bien préciser les personnes qui peuvent reprendre votre enfant à la sortie de l'école. Si en cours d'année, il y a des changements, pensez bien à nous le préciser tout comme un changement de numéro de téléphone.
- Dans les bus, les enfants sont sous la responsabilité du chauffeur ou de l'accompagnatrice s'il y en a une. Mais dans tous les cas, les enfants sont pris en charge par un adulte à leur descente de bus pour les accompagner dans les classes. De même, le soir, les enfants sont accompagnés d'un adulte pour monter dans le bus.
- Pour la sécurité de tous, les portes sont fermées à clef. Si vous avez besoin d'entrer, il faut sonner. On évite aussi les attroupements devant la porte de l'école. Vous déposez votre enfant et vous partez. Les élèves participeront à plusieurs exercices concernant la sécurité. On a déjà réalisé une alerte incendie mardi dernier et prochainement, nous aurons une alerte anti intrusion. Les enfants sont prévenus et en maternelle, c'est réalisé sous forme de jeu par les maîtresses. Ces exercices ont leur importance.
- L'EPS et la natation font partie des enseignements obligatoires. En cas de dispense de sport, vous voudrez bien faire compléter un certificat d'inaptitude à la pratique de l'Education Physique et Sportive par votre médecin. Ce document pourra vous être fourni par l'enseignante ou par moi-même et sera mis à disposition sur Iconito. Ce document est valable pour les enfants du CP au CM2.
- Pour les enfants qui auront d'éventuels traitements médicaux à prendre sur le temps scolaire, une convention doit être établie avec le médecin scolaire. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est à compléter avec moi. Il faut apporter une ordonnance récente de votre médecin.
- Les services de santé vont effectuer différentes visites : la PMI pour les PS et MS. Pour les autres élèves, nous attendons la venue d'une nouvelle infirmière scolaire.
- Les APC (ateliers pédagogiques complémentaires) sont organisés de 16 h à 17h à des jours différents selon les enseignantes. Tous les enfants ne sont pas concernés au même moment. Ceux qui sont concernés sont avertis au préalable pour que les parents donnent leur accord. Ces APC s'effectuent par période et les groupes changent généralement à chaque période. Les élèves qui quittent l'APC à 17h peuvent reprendre le bus du collège. Ils sont accompagnés par l'enseignante jusqu'au bus mais il n'y a pas d'accompagnatrice dans ces bus.
- L'école possède un Espace Numérique de Travail : Iconito pour lequel vous avez eu ou allez avoir les identifiants. N'hésitez pas à le consulter : vous y trouverez des informations générales mais aussi ce qui est fait par certaines classes.
- Les élections de représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole auront lieu le vendredi 11 octobre de 8h à 12h. La ou les listes électorales doivent être remises le plus tôt possible et au plus tard le 1er octobre. Il y a 14 sièges de représentants titulaires et 14 sièges de suppléants à pourvoir.

- La réunion de rentrée sert aussi d'assemblée générale à l'Association Scolaire (notre coopérative scolaire). Mme Miquel en est la présidente, Mme Guillemin la trésorière et Mme Bonnevie la secrétaire. Mme Guillemin démissionne de son poste de trésorière et Mme Zaïa se présente pour lui succéder. Un vote a eu lieu : pas de voix contre, pas d'abstention, Mme Zaïa est donc élue trésorière. Avant de quitter son poste, Mme Guillemin a présenté les comptes de l'année scolaire passée.